Le Mobius
ÉDITION 2023

Bilan
de la gestion de nos matières résiduelles

MRC de BEAUHARNOIS—SALABERRY

BEAUHARNOIS - SAINTE-MARTINE - SAINT-ÉTIENNE-DE-BEAUHARNOIS - SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE
SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA - SAINT-URBAIN-PREMIER - SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

Nos déchets en baisse, mais continuons de nous améliorer

Taux d'enfouissement actuel
217 kg/hab

Objectif 2025
200 kg/hab

- *Depuis 2014, la quantité de déchets acheminés au lieu d'enfouissement est en baisse grâce aux efforts des citoyens, et ce, malgré la population croissante sur le territoire.*
- *Cependant, une certaine quantité de matières recyclables ou valorisables est encore déposée à la poubelle.*
- *Par l'adoption du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2029, les municipalités de la MRC ont pour objectif de réduire la quantité de matières résiduelles éliminées à un taux de **200 kg/habitant,** ou moins, de déchets par année d'ici 2025 pour le secteur résidentiel et d'ici 2027 pour le secteur des industries, des commerces et des institutions.*

SAVIEZ-VOUS QUE ?

Il n'est plus permis de tout mettre à la poubelle.

La réglementation de votre municipalité interdit de mettre à la collecte des déchets des matières qui seraient recyclables, compostables ou valorisables.

Pourquoi un tel règlement ?

- Pour limiter la quantité de matières envoyées dans les sites d'enfouissement à fort coût;
- Pour limiter le gaspillage des ressources;
- Pour diminuer les coûts collectifs reliés à l'enfouissement des déchets;
- Pour être équitable envers les citoyens qui fournissent un effort de réduction.

Quantités annuelles (en tonnes) de déchets domestiques en comparaison avec l'évolution démographique

Territoire de la MRC de 2014 à 2022

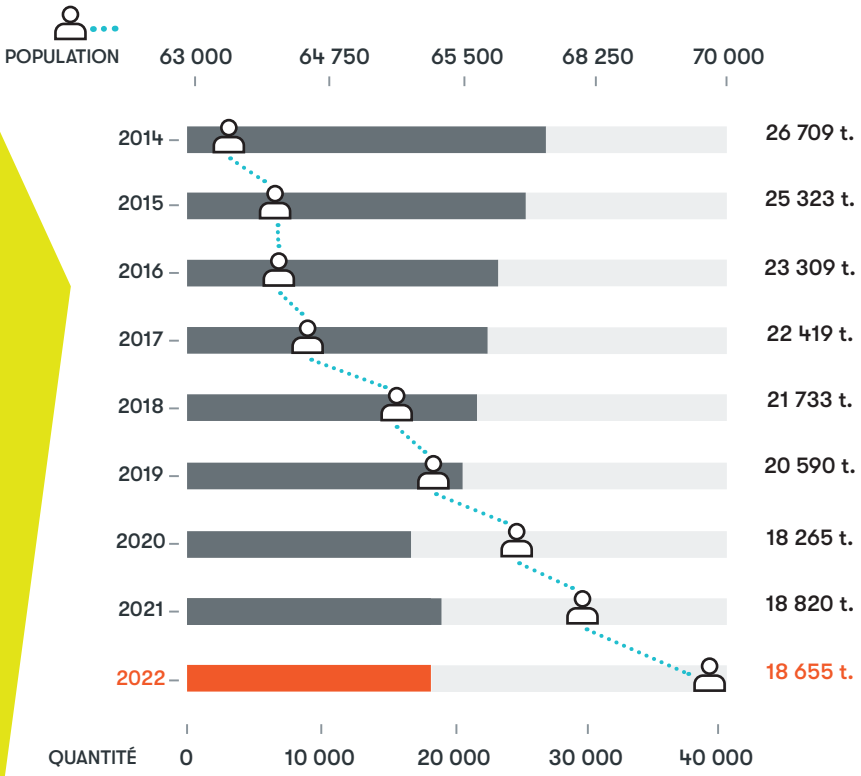

Quantités annuelles (en kg/habitant) de déchets domestiques enfouis en provenance du secteur résidentiel

De 2017 à 2021* par municipalité

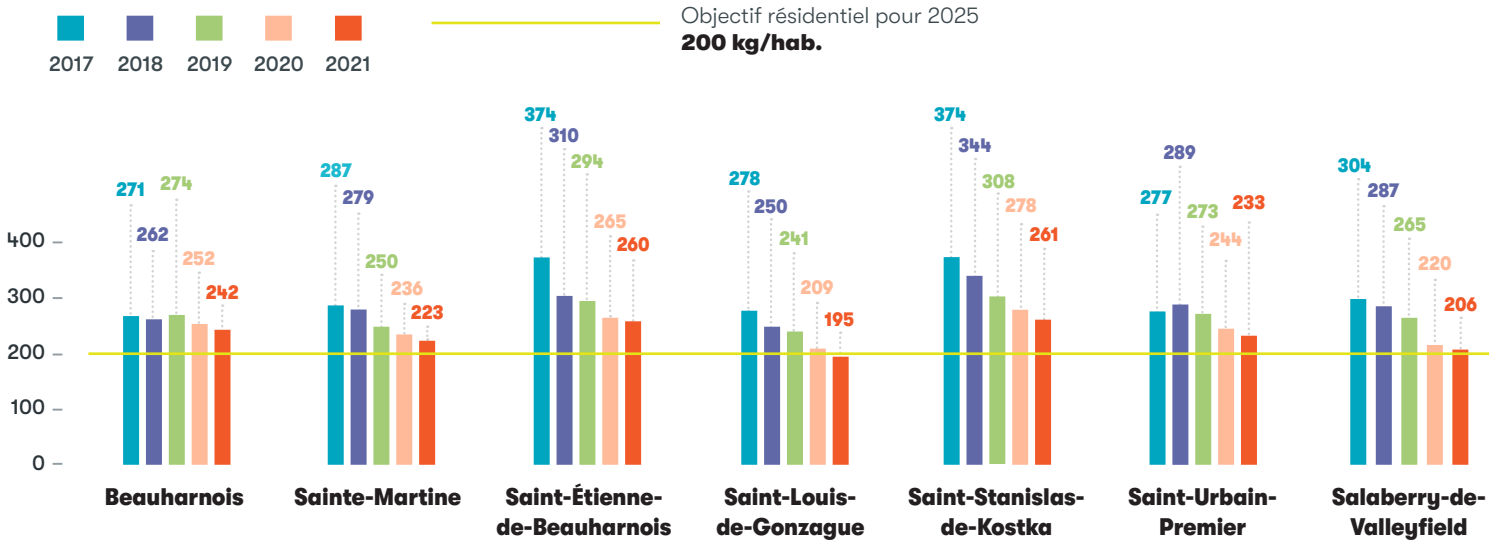

* Données du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) – Déclaration des exploitants des lieux d'élimination et centres de transfert – Les dernières données disponibles sont celles de l'année 2021

Qu'est-ce qui se trouve encore dans nos bacs à déchets (et qui ne devrait plus y être) ?

RECYC-QUEBEC a réalisé une caractérisation* des déchets envoyés à l'élimination en 2019 et 2020. Les principales matières observées dans les déchets sont les suivantes :

Matières recyclables
Le carton est en hausse dans les ordures.

Résidus de construction, rénovation et démolition
Beaucoup de bois valorisable est envoyé à l'enfouissement.

Matières organiques
Principalement composées de résidus alimentaires qui auraient pu éviter d'être gaspillés ou mis au bac brun.

Textile
Le gaspillage vestimentaire (mode éphémère) est bien visible dans les sites d'enfouissement.

Résidus domestiques dangereux
Ils représentent une faible proportion du contenu du bac, mais ils sont très dangereux pour l'environnement et la santé lorsqu'ils ne sont pas rapportés à l'écocentre.

Contenu d'un bac à déchets

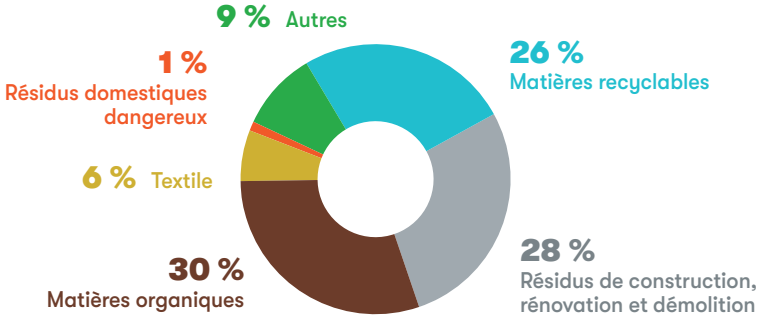

* Pour en savoir plus, consultez l'étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020 de RECYC-QUEBEC https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/caracterisation-elimination2019-2020.pdf

Recyclage : pensons réduction avant tout !

Taux de récupération actuel
66 %

Objectif 2025
80 %

- *Ces dernières années, la quantité de matières recyclables déposées dans les bacs bleus est en forte croissance, mais rappelons-nous qu'il est plus avantageux de réduire notre consommation d'emballages.*
- *Le taux de récupération de ces matières indique cependant que toutes les matières pouvant être récupérées ne sont pas toujours déposées dans les bacs de récupération, certaines étant encore mises à la poubelle.*
- *Le taux de récupération à atteindre en 2025 est de 80 %, alors qu'il se situe à 66 % actuellement.*

Quantités annuelles (en tonnes) de matières recyclables récupérées par la collecte sélective en comparaison avec l'évolution démographique

Territoire de la MRC de 2014 à 2022

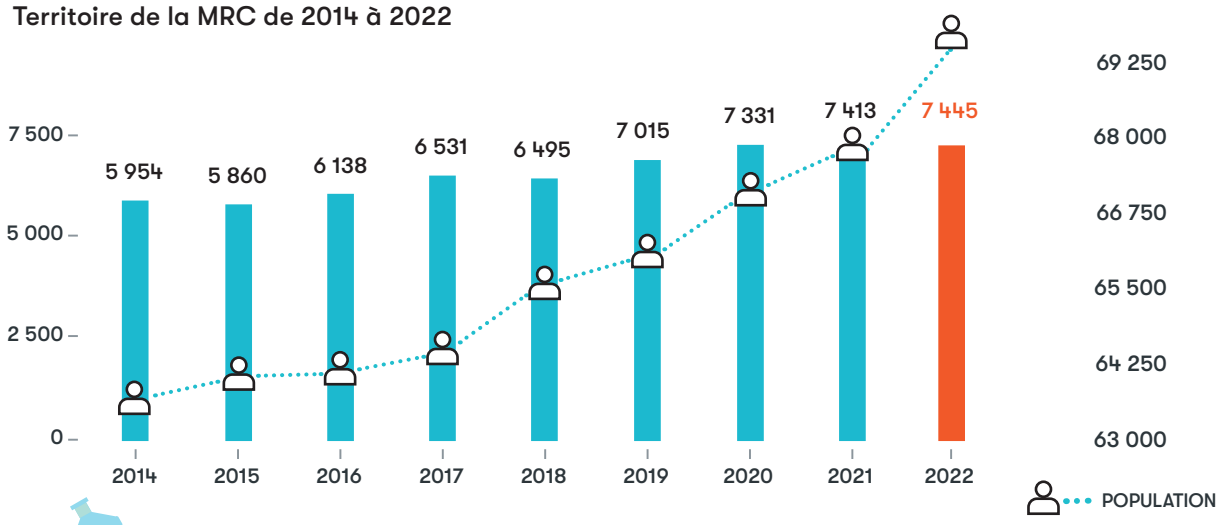

Quantités annuelles (en kg/habitant) de matières recyclables récupérées de source résidentielle

De 2014 à 2022 par municipalité

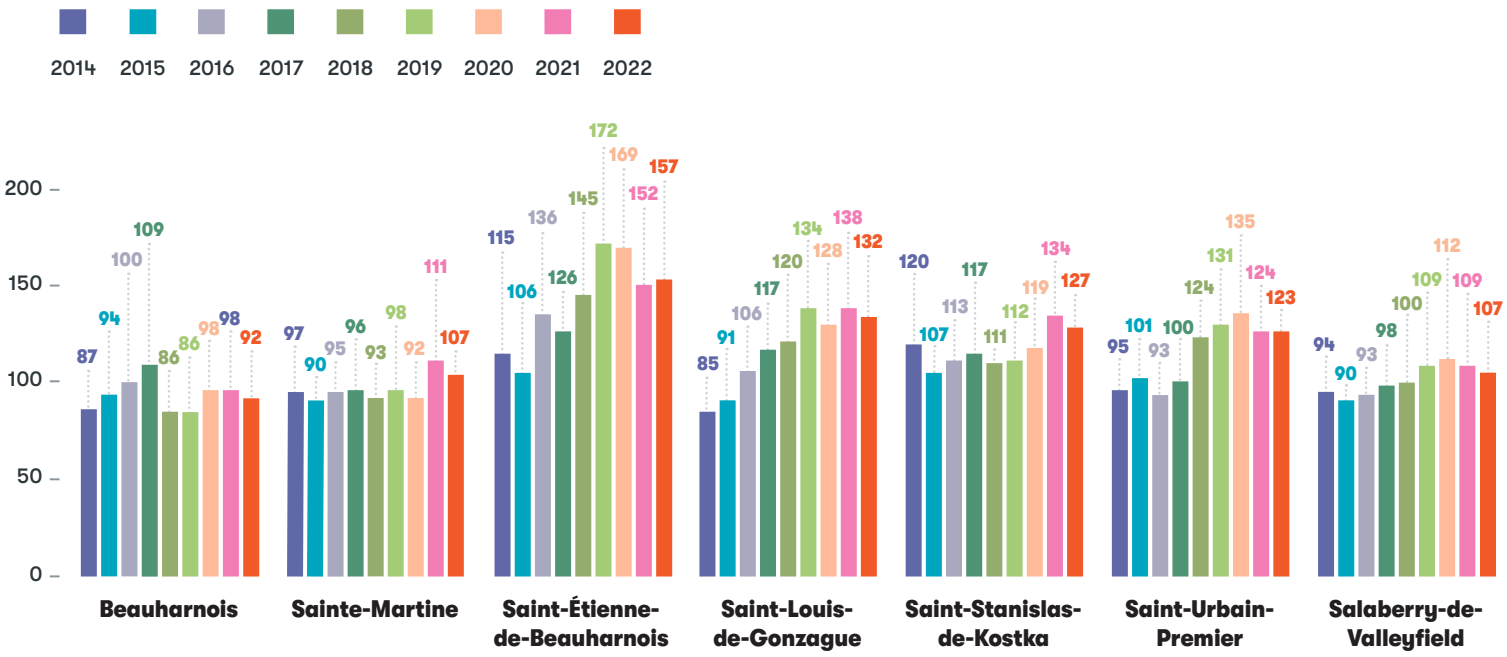

L'ABC du recyclage

Le bac de recyclage est réservé pour le papier et le carton ainsi que les contenants et les emballages en plastique, verre ou métal. Voici quelques bons gestes pour améliorer votre utilisation du bac de recyclage :

- Pour savoir si une matière est réellement recyclable, consultez l'application Ça va où ? https://cavaouwebapp.recyc-quebec.gouv.qc.ca
- Recherchez les symboles de Möbius sur les contenants de plastiques pour s'assurer qu'ils soient bien recyclables (le #6 est refusé dans le bac de recyclage).
- Pensez à défaire les boîtes de carton pour réduire l'espace occupé dans votre bac ou utilisez une des deux collectes de surplus de cartons par année. Les surplus de carton sont aussi acceptés en tout temps et gratuitement à votre écocentre.
- Les contenants doivent être vides. Rincez-les pour éviter de contaminer les papier et cartons.
- Si un emballage est composé de plusieurs matières, prenez le temps de les séparer avant de les déposer dans le bac.
- Mettez les sacs de plastiques similaires dans un même sac pour éviter qu'ils ne s'éparpillent.

Plastiques agricoles

60 tonnes de pellicules d'ensilage de foin collectées auprès de **90 fermes**.

Le bac brun : populaire et essentiel

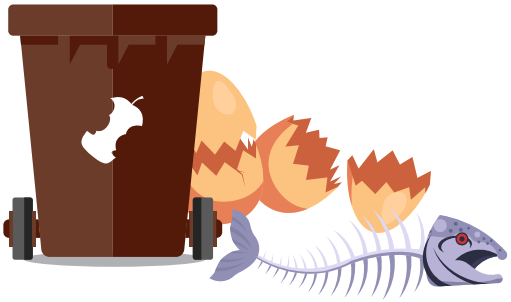

- *Depuis son implantation à la fin de l'année 2019, la collecte des matières organiques est très appréciée.*
- *Les efforts des citoyens ont permis en 2022 de détourner de l'enfouissement et transformer en compost plus de 7 600 tonnes de matières. En compostant toutes ces matières organiques, on réduit grandement quantité de gaz à effet de serre générés, en plus d'obtenir en retour un engrais de qualité pour nos potagers, plates-bandes et terres agricoles.*
- *Le taux de récupération des matières organiques a augmenté de façon importante, passant de 7 % en 2013, à 19 % en 2019, pour atteindre 68 % en 2022, surpassant ainsi l'objectif établi à 60 %.*
- *L'utilisation du bac brun, en y mettant la totalité de ses résidus organiques, est primordiale pour réduire le volume de nos déchets et notre empreinte sur l'environnement.*

Un nouveau complexe de traitement des matières organiques pour bientôt!

Les matières organiques récupérées par la collecte régionale sont actuellement acheminées à l'extérieur du territoire de la MRC. En 2025, elles seront dirigées vers une installation de traitement par compostage d'une capacité annuelle de 40 000 tonnes, située à Salaberry-de-Valleyfield. La proximité de cette installation permettra de diminuer la quantité de GES présentement générés par le transport de la matière et permettra de fournir un compost de qualité aux municipalités et exploitations agricoles environnantes.

Quantité (en tonnes et en kg/habitant) de matières organiques récupérées par la collecte

Territoire de la MRC de 2020 à 2022

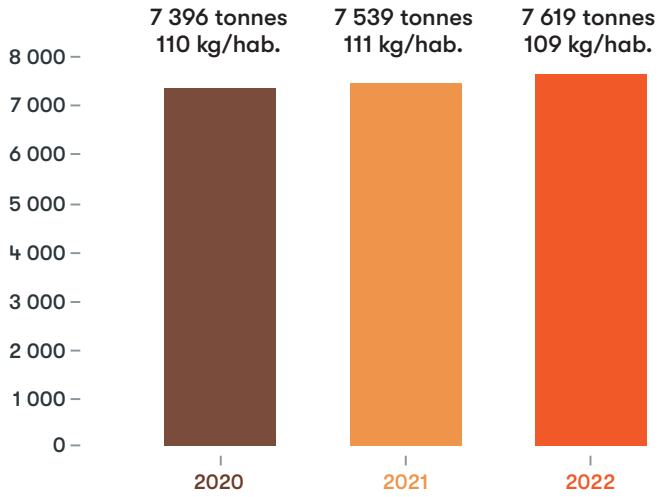

SAVIEZ-VOUS QUE ?

Le saviez-vous ?

L'impact environnemental de l'enfouissement des déchets organiques (résidus alimentaires et résidus verts) est bien démontré : en plus des gaz à effet de serre (GES) générés par le transport des déchets, le méthane, un gaz à effet de serre 25 fois plus puissant que le CO_2 qui s'échappe de votre voiture, est émis lors de la décomposition des matières organiques qui sont enfouies.

Quantités annuelles (en kg/habitant) de matières organiques récupérées par la collecte, par municipalité

Années 2020-2022

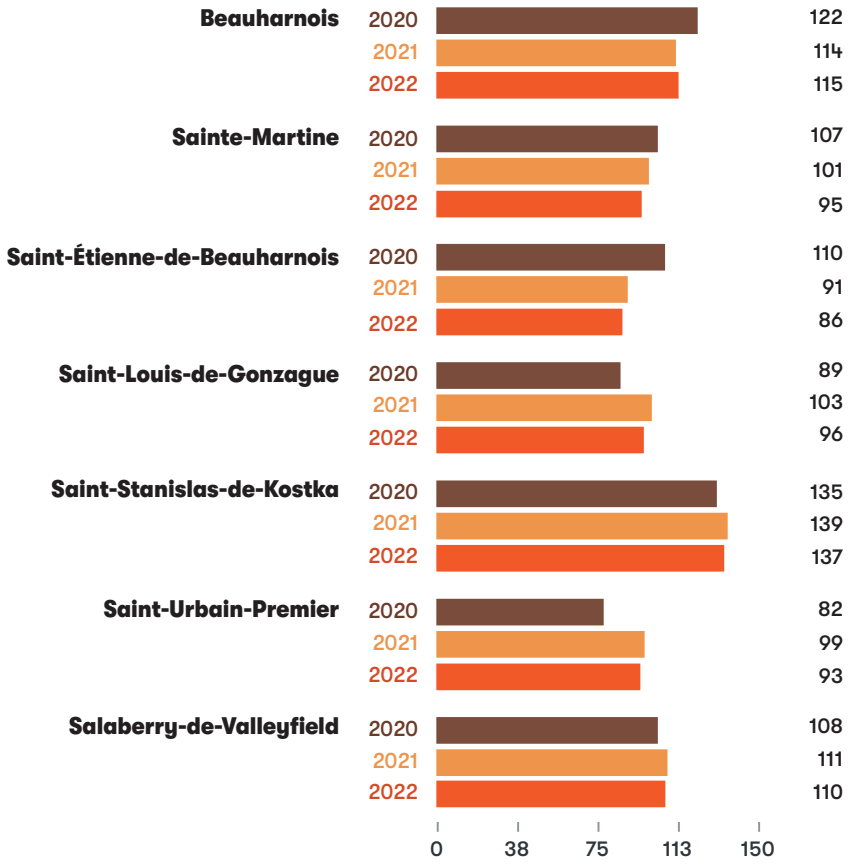

Quantité (en tonnes) récupérée en 2022 sur le territoire de la MRC
7 619

Taux de récupération actuel
68 %

Quantité totale estimée (en tonnes) récupérée si 100 % de taux de récupération
10 770

CONSEILS
pour faciliter votre utilisation du bac brun :

- Enveloppez les résidus dans du papier journal ou recouvrez-les de feuilles mortes;
- Doublez le fond de votre bac brun avec du papier journal, des cartons, un sac de papier ou des feuilles mortes;
- Nettoyez le bac brun avec de l'eau et du vinaigre ou avec un détergent doux après la collecte;
- Participez à toute les collectes, même s'il y a peu de matières dans votre bac;
- L'été, gardez votre bac à l'ombre entre les collectes;
- Idéalement, laissé le gazon coupé au sol (herbicyclage). Cela profitera au sol et fera moins d'odeur dans votre bac;
- Évitez de déposer des liquides dans votre bac (jus, sauce, huile, etc.).

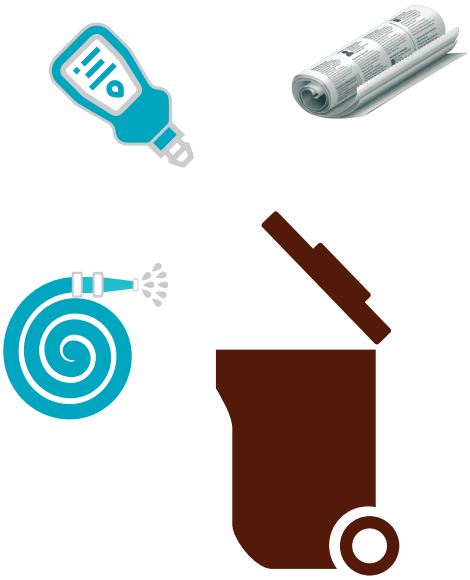

Les écocentres : à votre service tout au long de l'année

- *Les écocentres sont de plus en plus utilisés par la population en raison de leur grande accessibilité et de la diversité des matières qui y sont acceptées.*
- *Le nombre total de visites a fortement augmenté depuis les 8 dernières années, passant de 9 800 en 2014 à plus de 55 000 en 2022.*
- *Par conséquent, pour cette même période, la quantité de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) récupérés par les écocentres a nettement augmenté pour atteindre 5 650 tonnes en 2022.*
- *La quantité de résidus domestiques dangereux (RDD) dans les écocentres en 2022 a été de 182 tonnes.*

Qu'est que je peux apporter à mon écocentre ?

Piles; peintures; lampes au mercure (tubes fluorescents et lampes fluocompactes); appareils électriques, électroniques et électroménagers; matériaux de construction; appareils réfrigérants, etc.

Contactez votre municipalité pour plus d'informations à propos de votre écocentre et des matières qui y sont acceptées.

Nombre total de visites aux 3 écocentres municipaux de la MRC de Beauharnois-Salaberry

De 2014 à 2022

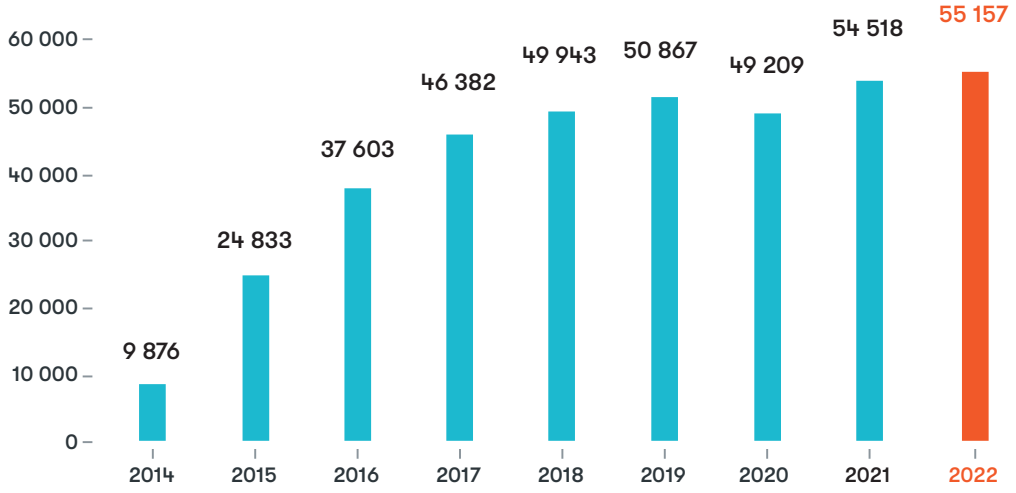

Quantité (en tonnes) de CRD et de RDD récupérés dans les 3 écocentres municipaux

En 2022

	2014	2022
Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)	2 195	5 650
Résidus domestiques dangereux (RDD)	71	182

Autres matières ou objets récupérés dans les 3 écocentres municipaux

En 2022

Le secteur des industries, commerces et institutions (ICI) : un géant dans la balance!

- *Le secteur des industries, commerces et institutions (ICI) est un joueur important, considérant la grande quantité de matières résiduelles qu'il génère annuellement.*
- *Selon les données du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la quantité de déchets enfouis et issus du secteur des ICI du territoire de la MRC n'a pas connu de baisse significative de 2015 à 2019. Cependant, depuis 2019, on constate une diminution de près de 2 000 tonnes.*

Montérégie Circulaire
COMITÉ 21

Économie circulaire

La symbiose industrielle est un réseau d'entreprises maillées entre elles par des échanges de matières, d'énergie, de ressources ou d'expertises. L'économie circulaire vise à éliminer la notion de « déchet » en créant les conditions propices pour que les résidus en fin de vie d'une entreprise soient réintroduits dans le cycle de production d'une autre entreprise.

Le Comité 21 Québec et la MRC de Beauharnois-Salaberry cherchent à développer une symbiose industrielle encourageant l'économie circulaire. Elle porte le nom de Montérégie circulaire. **Le sujet ne concerne pas que les grosses usines manufacturières, mais toute entreprise qui a des intrants et des extrants.**

Quantité de déchets enfouis (en tonnes) en provenance du secteur des industries, commerces et institutions (ICI) du territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry*

De 2015 à 2021

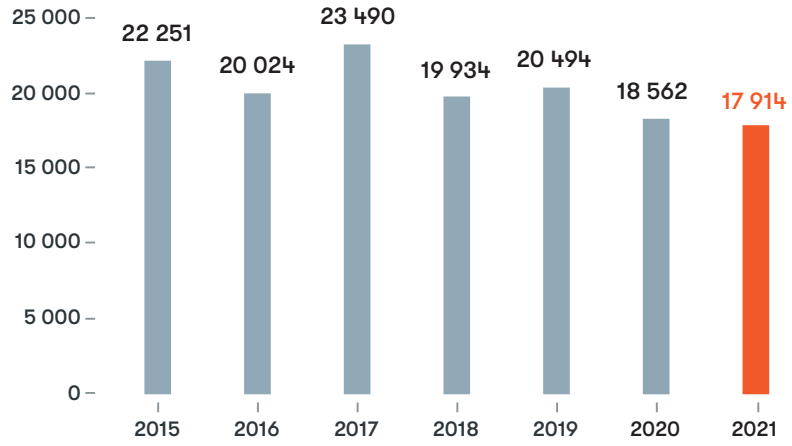

* Données du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

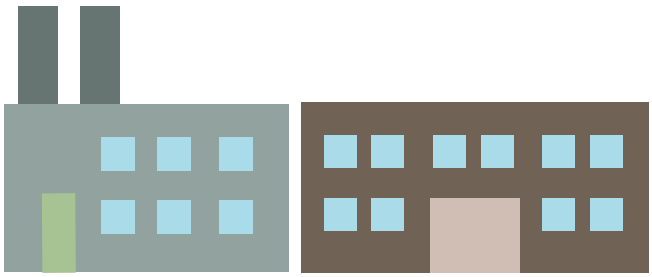

Propriétaire ou locataire ?

La gestion des bacs est différente.

	Propriétaire résident d'une maison unifamiliale	Locataire d'un immeuble multilogement
Propriété des bacs roulants	Les bacs de matières recyclables et de matières organiques fournis par la municipalité ou la MRC sont liés à l'adresse où ils ont été livrés et doivent y demeurer. Pour le bac à déchets, cela varie d'une municipalité à l'autre. Contactez votre municipalité.	
Besoin de bacs supplémentaires	Contactez votre municipalité.	Votre propriétaire doit contacter la municipalité pour demander des bacs supplémentaires.
Pour faire réparer un bac bleu ou un bac brun	Contactez le service de l'environnement de la MRC.	Vous ou votre propriétaire pouvez contacter le service de l'environnement de la MRC.
Pour faire réparer un bac à déchets	Beauharnois, Saint-Louis-de-Gonzague et Saint-Stanislas-de-Kostka : Contactez le service environnement de la MRC. Saint-Étienne-de-Beauharnois, Saint-Urbain-Premier, Sainte-Martine et Salaberry-de-Valleyfield : Contactez votre municipalité.	
Transfert des matières dans le bon bac	Gardez vos bacs à proximité de la maison et allez porter vos matières directement dans ceux-ci lorsque vos contenants intérieurs sont pleins.	Utilisez des contenants pour entreposer les matières dans votre logement et transvidez-les dans les bacs extérieurs lorsque nécessaire. Pour les matières organiques, un bac de cuisine devrait vous être fourni par logement. Si vous n'en avez pas, contactez le service de l'environnement de la MRC. Votre immeuble a une chute à déchets ? Demandez à ce que des contenants de matières recyclables et de matières organiques soient aussi accessibles.
Responsable du nettoyage des bacs	Vous-même.	À déterminer avec votre propriétaire et les autres locataires.
Trucs pour éviter les nuisances	• Rincer les contenants • Éviter de mettre du liquide dans les bacs • Emballer les matières organiques dans des sacs en papier ou des pages de journal avant de les déposer dans le bac brun • Doubler le fond du bac brun à l'aide de carton ou d'un sac pour résidus verts en papier	

Notez que pour toute réparation de bac, le numéro imprimé sur celui-ci est requis. Assurez-vous d'être en mesure de le mentionner à l'agent qui traitera votre requête.

MRC de BEAUHARNOIS—SALABERRY

Pour nous joindre :
450 225-5055 • environnement@mrcbhs.ca
mrcbhs.ca